



Séance du 17 septembre 2025

Compte rendu de la Commission de la recherche  
du 5 juin 2025

### La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

#### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le compte rendu de la Commission de la recherche du 5 juin 2025 est approuvé, conformément à la pièce jointe.

#### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 17 septembre 2025  
Le Vice-président de la recherche,  
Président de la Commission de la recherche,

Philippe CARRE

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet *Télérecours citoyens*, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

UNIVERSITE DE POITIERS

23 SEP 2025

INNOVATION



**Compte rendu de la réunion de la Commission Recherche**

**Séance du 5 juin 2025**

***Présents : Delphine BON ; Samuel BOUCHET ; Philippe CARRE ; Sébastien CAUET ; David CHESNET ; Nathalie DELPECH ; Karine DEMANGEAU ; Laure FAVOT-LAFORGE ; Gaëlle FERRE ; Cédric FLAGEUL ; Victor FRANCISCO ; Yves GERVAIS ; Nelly GOUTAUDIER ; Rémy GUILLEVIN ; Anne JOLLET ; Pascal MARTIN ; Aurélie MOIOLI ; Sophie NIVOIX ; Madalina PETCU ; Guillaume RASAMY ; Pierre-Jean SAULNIER ; Benoît TEYCHENE ; Romain VANODHEUSDEN ; Karine VIGIER DE OLIVEIRA ; Julien ZARIFIAN***

**Excusés : /**

**Procurations :**

***Sanja BOSCOVIC donne procuration à Aurélie MOIOLI ;  
Christine BRAQUART-VARNIER donne procuration à Karine VIGIER DE OLIVEIRA ;  
Noël BRUNETIERE donne procuration à Yves GERVAIS ;  
Pierre COMBEAU donne procuration à Madalina PETCU ;  
Philippe LAGRANGE donne procuration à Sophie NIVOIX ;  
Karine MICHELET donne procuration à Delphine BON ;  
Nathalie THIRIET donne procuration à Laure FAVOT-LAFORGE***

**Invités : /**

**NB : Les annexes ne sont plus transmises en documents papier, mais seront à disposition sur l'Intranet une fois le compte rendu approuvé.**

Ordre du jour

Commission Recherche en formation plénière

I - Approbation du compte rendu de la Commission Recherche du 15 mai 2025

II - Examen du règlement intérieur de l'Ecole Doctorale MIMME

III - AAP Impulsions Interdisciplinaires Recherche – 2IR

IV - Retour dialogue stratégique RH

V - Direction IC2MP

VI - Examen des demandes de chercheurs associés

VII - Informations diverses

VIII - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte

Commission Recherche en formation restreinte aux personnels habilités à diriger des recherches

I - Examen des demandes d'autorisation d'inscription et examen des propositions de désignation des rapporteurs et de jury en vue de la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches

II - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte aux professeurs et personnels assimilés

I - Examen des demandes de conversion partielle ou totale en décharge de la PEDR au titre de 2025-2026

II - Questions diverses

Philippe CARRE ouvre la séance à 15h00.

### **Commission Recherche en formation plénière**

*Voir power-point de présentation en annexe.*

#### **I - Approbation du compte rendu de la Commission Recherche du 15 mai 2025**

*Voir compte rendu en annexe.*

Compte tenu du temps limité dont dispose la Commission Recherche, l'approbation du compte rendu de la séance du 15 mai est reportée à la prochaine réunion de la Commission.

#### **II - Examen du règlement intérieur de l'Ecole Doctorale MIMME**

Le règlement intérieur de l'ED MIMME n'est pas prêt pour l'examen par la Commission Recherche.

Les règlements intérieurs des ED DSP, Humanités, Humains en société et Rosalind Franklin ont été approuvés par le CA du 16 mai. Suite à leur adoption, les élections partielles pour le renouvellement des collèges d'usagers aux Conseils d'ED sont en cours.

#### **III - AAP Impulsions Interdisciplinaires Recherche – 2IR**

L'appel à projets a été lancé en janvier pour un retour des candidatures en mars. Cet AAP a rencontré encore cette année beaucoup de succès : 30 dossiers ont été déposés pour un montant total demandé de 419 318 euros.

La répartition homme / femme des porteurs de projets est équilibrée.

La répartition par IFR et par laboratoire montre que les secteurs les plus représentés sont les secteurs Biosanté (12 projets déposés) et Sciences humaines et sociales (7 projets déposés). Le secteur Droit dépose 3 projets. Les secteurs les plus en difficulté sur ce type d'AAP sont le secteur Maths-info et les Sciences pour l'ingénieur.

L'enveloppe budgétaire disponible s'élevait cette année à 150 000 euros. Le taux de sélection est donc particulièrement élevé avec, compte tenu de la très grande qualité des dossiers, une réelle difficulté d'arbitrage.

Le comité de sélection s'est réuni le 6 mai. M. CARRE explique comment est construite l'évaluation : suivant les appels, en cas de demande de cofinancement de thèse, des évaluateurs extérieurs à l'établissement sont sollicités ; pour les autres types de financement demandés (stage, fonctionnement, matériel), l'évaluation est interne. Deux évaluateurs interviennent : l'un est chargé de l'évaluation scientifique et doit être un expert le plus proche possible du domaine concerné sans être du même laboratoire que le porteur de projet, l'autre est chargé d'évaluer le projet par rapport à la stratégie de l'établissement, à l'interdisciplinarité.

Les résultats par laboratoire porteur confirment les difficultés du secteur Maths-info et des Sciences pour l'ingénieur sur l'interdisciplinarité. Ils sont assez équilibrés sur les autres secteurs. 156 000 € ont ainsi été engagés.

La répartition homme / femme reste équilibrée après la sélection des projets.

Anne JOLLET revient sur la composition du comité de sélection, notamment sur la présence des directeurs d'IFR et du responsable du programme UP Squared.

M. CARRE rappelle que le comité de sélection se prononce sur la stratégie de l'établissement, sur l'interdisciplinarité. Les directeurs d'IFR interviennent, mais pas sur le secteur qui les concerne. Ils n'évaluent pas les projets des laboratoires de leur IFR. L'évaluation scientifique revient aux experts scientifiques membres du comité de sélection qui sont parfois extérieurs à l'établissement.

Le porteur du programme UP Squared est en effet présent, il fait partie du comité de sélection et anime les débats, mais il ne prend pas part au vote. Comme le Vice-président Recherche, il vérifie que les attendus sont bien respectés.

Des membres de la Commission Recherche font également partie du comité de sélection.

#### **IV - Retour dialogue stratégique RH**

M. CARRE rappelle qu'il a été demandé aux laboratoires de remonter leurs besoins en enseignants-chercheurs et personnels BIATSS pour le 6 juin (classement et justification Recherche avec adossement au volet Formation).

Entre temps, le dialogue stratégique a été lancé, cette année avec les laboratoires. Compte tenu de leur nombre, il est mené via les IFR, ce qui a pu être une source d'inquiétude pour les directeurs d'unités par rapport au classement demandé.

Ce dialogue stratégique RH intervient précisément avant la remontée des laboratoires afin de lever toute ambiguïté. Il s'agit d'y porter les enjeux stratégiques sur le modèle du dialogue stratégique tel qu'il est pensé pour les composantes.

Les IFR sont porteurs des enjeux et des priorités stratégiques.

Ces rencontres ont eu lieu les 29 et 30 mai pour les IFR et pour l'institut PPRIME (historiquement, ce dialogue existait déjà pour cet institut). Ces rencontres ont été très satisfaisantes et M. CARRE en fera un bilan plus précis lors d'une prochaine Commission Recherche.

Il annonce un dialogue Recherche à venir qui complètera le dialogue stratégique RH. Il impliquera notamment les directeurs d'unité, les directeurs d'IFR et les directeurs d'ED.

M. CARRE rendra compte également aux directeurs d'unité lors de la réunion prévue le 12 juin. Les contours du dialogue Recherche seront discutés lors de la prochaine Commission Recherche.

Anne JOLLET évoque la surprise et l'inquiétude sur l'autonomie des laboratoires qu'a provoquées la création des IFR et s'interroge sur le processus de leur création. Elle ajoute que généralement la création d'une nouvelle structure enlève du pouvoir à d'autres structures.

Les IFR ont été créés par délibération du Conseil d'administration de l'Université il y a deux ans. La politique scientifique continue à relever des laboratoires. M. CARRE rappelle que les remontées Recherche directes n'existaient pas auparavant. Il faut bien définir le rôle des IFR, mais ces nouvelles possibilités sont une réelle opportunité pour la Recherche.

Rémy GUILLEVIN témoigne que s'agissant de l'IFR MPSIN, le document support du dialogue stratégique RH a été travaillé de façon collégiale avec tous les directeurs d'unité de l'IFR.

Sébastien CAUET approuve la concertation, mais s'interroge sur l'aboutissement final, en l'absence de feuille de route (nombre de postes supprimés, de postes gelés), de cadre de travail bien défini.

Il est rappelé que l'on ne doit pas raisonner par rapport aux départs à la retraite. Les postes peuvent être redéployés selon les besoins de la Recherche.

Cédric FLAGEUL regrette le manque de visibilité sur la manière dont seront faits les arbitrages et gérée la pénurie de postes prévisible. Il s'interroge sur quelles parties des échanges et des décisions seront publiques et clarifiées, quelles parties seront plus opaques.

Un classement est demandé et il y a un engagement à respecter ce classement. Bien sûr, des difficultés sont prévisibles si les classements des laboratoires et des composantes sont différents. Cela entraîne une plus grande complexité. L'idée est de rééquilibrer par rapport aux enjeux de la Recherche.

#### **V - Direction IC2MP**

Le changement de direction du laboratoire fait suite au départ en retraite de Yannick POUILLOUX en septembre après deux mandats. Comme pour la direction du laboratoire EBI, la nouvelle direction doit être approuvée par la Commission Recherche de l'Université et l'avis transmis au CNRS.

La taille de l'institut est conséquente et l'équipe de direction comporte plusieurs directeurs adjoints. Le choix du laboratoire pour la direction s'est porté sur Karine VIGIER.

M. CARRE présente le parcours de Mme VIGIER. Elle assurait jusqu'à présent les fonctions de directeur adjoint. Sa candidature a été validée par le laboratoire après un appel à candidature.

***La Commission Recherche approuve à l'unanimité la candidature de Mme VIGIER à la direction du laboratoire IC2MP.***

#### **VI - Examen des demandes de chercheurs associés**

Le dossier incomplet n'avait pu être examiné par la Commission Recherche du 15 mai.

M. CARRE rappelle que les personnes extérieures éligibles doivent avoir une situation professionnelle, à l'exception des docteurs du laboratoire.

Il mentionne les éléments du dossier qui doit comporter, outre la demande et le CV du candidat, l'accord de l'employeur et le PV du conseil de laboratoire.

La candidature de M. TAHIR ARIM est examinée.

***La Commission Recherche approuve à l'unanimité le rattachement au titre de membre associé au laboratoire RURALITES de M. TAHIR ARIM.***

Le rattachement sera effectif après signature d'une convention entre l'Université et l'employeur. Cette convention précisera la durée de l'association.

#### **VII - Informations diverses**

La prochaine Commission Recherche se tiendra le 26 juin avec à l'ordre du jour les dotations des laboratoires.

VIII - Questions diverses

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17 heures 30.

Philippe CARRE  
Président de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.